

DEGRÉ SECONDAIRE II

Point 3.3 du programme 2020-2023

Conférence latine de l'enseignement postobligatoire, CLPO



Lionel Eperon
président de la CLPO

MANDAT

La conférence latine de l'enseignement postobligatoire (CLPO) traite de l'ensemble des problématiques relevant du degré secondaire II, formations générales et formation professionnelle, ainsi que du degré tertiaire B (hors HES et Universités) et de la formation continue à des fins professionnelles, pour autant qu'elles ne soient pas traitées par un autre organe de coordination.

Covid-19 – échanges de pratiques, enquêtes, informations

Les membres CLPO ont tiré profit de chaque réunion pour procéder :

- à des états de situation dans les différents cantons-membres : ils/elles ont régulièrement analysé le nombre de jeunes atteints, les orientations cantonales prises en matière d'enseignement présentiel, resp. en télétravail, les mesures de substitution mises en place dans l'un ou l'autre des cantons latins pour la formation pratique en dual, dont les branches ont été momentanément fermées (en particulier hôtellerie/restauration), pris mutuellement connaissance des concepts de protection dans les écoles du secondaire II, en particulier dans le cadre de l'enseignement du sport et de la musique, lors des cérémonies de remises des certifications (maturités, CFC...), etc.
- à des tours de table : modalités et mesures prévues lors du 1^{er} semestre puis mises en œuvre pour la rentrée scolaire 2021, situation des jeunes venant de l'école obligatoire à la rentrée 2021-2022, situation sur le marché de l'apprentissage, etc.

Ces partages d'informations et d'avis ont enrichi les tableaux de bord respectifs des membres CLPO, ont contribué à davantage renforcer les liens entre les cantons et ont favorisé l'émergence de solutions concertées sur le plan intercantonal.

Rythme des projets nationaux

Lors de sa plénière de janvier, la CLPO a thématiqué le rythme très soutenu des projets et réformes conduites sous l'égide des OrTra et/ou du SEFRI. Elle a décidé de relayer les remarques ci-dessous au comité de la Conférence suisse des offices de la formation professionnelle – CSFP, qui a fait de cette problématique l'un des principaux objets débattus lors de sa séance de réflexion des 18-19 mars.

Thèmes traités
et décisions

>>

Degré secondaire II

Remarques :

- Les membres CLPO-FP en appellent unanimement à un ralentissement des réformes, par priorisation de celles-ci.
- Les grandes OrTra disposent de personnes qui peuvent s'investir à 100 % dans la réforme d'une profession, contrairement aux cantons qui n'ont pas les ressources suffisantes.
- Le partenariat tripartite ne signifie pas que les charges de travail sont également réparties entre les partenaires. Loin d'être de simples instances de mise en œuvre, les cantons restent les principaux financeurs du système et sont les partenaires institutionnels premiers de la Confédération ; ceci mérite d'être rappelé.
- Les cantons sont par la force des choses associés aux quelque 240 réformes des professions.

Le président CSFP, également membre CLPO, est intervenu auprès des membres de la Task force Formation professionnelle 2030.

Stratégie en matière de places d'apprentissage et date de publication pour les cantons romands

La CLPO a abordé cette thématique particulièrement sensible dans les cantons bilingues. Lors de sa plénière de janvier, elle a identifié la date de publication des places d'apprentissage dans chacun des cantons romands et les membres se sont accordés pour faire preuve de souplesse en vue de définir une date commune applicable pour la région Suisse romande. Lors de la plénière de février, la CLPO a invité le directeur du Centre suisse de services Formation professionnelle/ orientation professionnelle, universitaire et de carrière – CSFO. Un consensus a pu être trouvé, prenant en compte les intérêts et particularités propres à chacun des cantons romands ou bilingues (ex : souhait pour des cantons bilingues de ne pas mettre en œuvre deux stratégies par trop différentes entre parties alémanique et romande).

Fait réjouissant, la Conférence tripartite de la formation professionnelle réunissant les principaux partenaires nationaux a conclu un accord le 10 novembre qui correspond très largement au consensus trouvé au sein de la CLPO par les cantons romands. Il stipule que :

- Les places d'apprentissages vacantes sont mises au concours au plus tôt en août de l'année précédant l'entrée en formation.
- Le contrat d'apprentissage est conclu au plus tôt un an avant l'entrée en formation.
- L'approbation du contrat d'apprentissage a lieu au plus tôt en septembre de l'année précédant l'entrée en formation.

Cas de plagiat avéré pour le TPA culture générale

Lors de sa plénière du 22 septembre, la CLPO a examiné un projet de procédure proposé par la sous-commission latine des procédures de qualification – SCOP sur la base d'éléments remontés de la base, visant à dissuader à l'avenir par une sanction forte les candidat.es tenté.es par ce type de tricherie, tout en leur évitant d'être sanctionné.es doublement. La SCOP, réunie en séance le 23 septembre, a finalisé le texte de cette procédure : *En cas de plagiat avéré au TPA, la note finale de 1 est attribuée au/à la candidat.e. Par contre, celui/celle-ci peut se présenter à la partie écrite.* Tous les cantons romands ont approuvé ce texte lors de la consultation qui a suivi et de laquelle est ressorti le souhait d'aller un pas plus loin, soit d'intervenir auprès de la commission nationale « Procédures de qualification » pour que tous les cantons alémaniques prennent note de la décision romande et idéalement s'en inspirent, afin notamment de faciliter sa mise en application dans les cantons bilingues.

Compensation des désavantages au secondaire II

Lors de sa plénière du 22 septembre, la CLPO a, d'une part, été informée que cette problématique serait thématiquée lors de la SCOP du 23 septembre sous l'angle du pilotage du système

>>

Degré secondaire II

puis reprise lors de la réunion des 11-12 novembre. D'autre part, elle a décidé que cette problématique serait remontée au comité de la Conférence suisse des services de l'enseignement secondaire II formation générale – CESFG par l'un de ses membres et reprise lors de la plénière CLPO du 26 novembre. A cette occasion, les membres de la conférence ont appris que la SCOP avait discuté et modifié sous forme de proposition la recommandation No 7 CSFP « Compensation des désavantages » en consultation dans les cantons, d'où la décision prise par l'assemblée de prévoir un échange le 14 janvier 2022 dans le but de transmettre une prise de position CLPO au Secrétariat général de la CSFP pour remise à la commission CSFP « Formation professionnelle initiale – CFPI ».

Mandat d'expertise confié par la CLPO à la HEFP relatif à la convention de prestations ICT CH – CSFP

ICT CH et la CSFP ont conclu en 2015 une convention de prestations couvrant les années scolaires 2014-2015 à 2017-2018 par laquelle les cantons financent un système mis en place par ICT CH, dans le cadre des écoles professionnelles, sur la base de « dispositions d'exécution (DEP) ». Ce système ambitionnait, à son origine, de garantir la qualité au niveau des écoles professionnelles ainsi que la comparabilité des résultats au niveau des différentes écoles dans l'ensemble des cantons suisses.

Cette convention a été renouvelée en 2018 et prolongée jusqu'à la fin de l'année scolaire 2021-2022. A la demande des cantons latins, il a été décidé de réaliser une évaluation complète de cette convention et du dispositif des DEP avant la décision de son éventuel renouvellement pour les années 2022 à 2026.

L'assemblée CLPO a décidé le 12 mars 2021 :

- de constituer un GT latin chargé d'analyser la plus-value additionnelle, par rapport aux évaluations susmentionnées, d'une telle convention, notamment au niveau pédagogique, avec collaboration prévue d'un organisme externe expérimenté en la matière ;
- d'intervenir au comité CSFP d'avril pour repousser de mai à septembre la décision à prendre par l'assemblée CSFP s'agissant du renouvellement de cette convention, afin qu'elle dispose à ce moment-là des résultats de cette démarche CLPO.

L'assemblée CLPO a confirmé le 6 mai 2021 l'instauration d'un groupe de travail latin CLPO, élargi avec la participation de deux délégués de cantons alémaniques, ainsi qu'un mandat d'expertise confié à l'IFFP, transformé dès le 1^{er} août en Haute école fédérale en formation professionnelle – HEFP.

L'analyse menée par la HEFP a révélé que le système des DEP n'est pas un instrument permettant d'accroître la comparabilité des notes des modules par rapport aux notes d'expérience habituelles car, de facto, il existe toujours une grande hétérogénéité, même avec la limitation à cinq DEP. En conséquence, l'expertise a conclu que la comparabilité du système n'est pas garantie.

Les résultats du mandat d'expertise confié à la HEFP ont été présentés à la CLPO le 23 août, puis au comité CSFP le 26 août, avec la recommandation CLPO de mettre en œuvre un véritable partenariat avec ICT CH pour repenser et simplifier le système afin que cette comparabilité soit enfin assurée ou, à défaut, d'abandonner totalement le système des DEP. Le comité CSFP a obtenu l'accord de l'Assemblée plénière réunie le 17 septembre pour réviser le système des DEP dans les formations modulaires d'ICT CH et de prolonger le contrat de prestations 2018-2022 d'une année, voire de deux en fonction des propositions que fera dans l'intervalle ICT CH pour repenser le système.

Révision des professions du commerce 2022 et de la vente 2022+

La CLPO a fait de ces deux importantes révisions un point permanent à chacune de ses réunions. Elle a été en permanence tenue informée de l'évolution des travaux par son membre siégeant dans l'organe national de coordination – ONC et pu remonter dans ce gremium des soucis et/ou problèmes identifiés dans les cantons latins afin qu'ils soient pris en compte dans le cadre des travaux.

>>

Degré secondaire II

Dans le courant du 1^{er} trimestre 2021, le SEFRI a mis en consultation une variante, en plus du texte d'origine, concernant l'article 4 de l'ordonnance relatif à la langue étrangère obligatoire. La CLPO a transmis un avis à l'AP-CIIP. Elle y encourageait les cantons latins à choisir la variante proposée, tout en relevant que le résultat de la consultation pourrait initier une guerre des langues, sachant qu'aucun des deux textes n'était totalement satisfaisant puisque dans un cas, on prêterait la cohésion nationale et un profil unique de la profession, et dans l'autre, on ne répondait pas totalement aux besoins de l'économie et aux désirs de la majorité des cantons alémaniques. Dès lors, la CLPO a soutenu les travaux menés par l'ONC pour la recherche d'un consensus, soit une solution médiane proposant les deux langues étrangères, soit une langue nationale et l'anglais.

Dans ce même organe, elle a fait valoir ses réserves quant à l'emprise d'Ectaveo AG et de sa plateforme digitale développée par Konvink AG sur des questions de pédagogie, de gestion de données personnelles et sur les ressources que les collectivités cantonales allouent à la formation professionnelle.

Les prises de position politiques en lien avec la formation des enseignant.es, les finances et l'emprise d'Ectaveo AG ont conduit l'ONC à repenser en juin à un report en 2023, entériné ensuite officiellement par le SEFRI.

Par ailleurs, la CLPO a continué à être bien représentée au niveau national, d'une part avec un de ses membres dirigeant un des nombreux projets partiels mis en œuvre pour préparer de manière optimale ces réformes, d'autre part via des délégué.es latin.es dans d'autres projets partiels.

Données factuelles

La CLPO

La CLPO a siégé six fois en visioconférences les 20 janvier, 11 février, 11-12 mars, 6 mai, 2 et 23 juin, puis trois fois en présentiel les 23 août, 22 septembre et 26 novembre. Les visioconférences ajoutées se sont concentrées quasi exclusivement sur les dossiers urgents et importants en lien avec la situation sanitaire.

Présidence : Lionel Eperon (VD).

Collaborateur scientifique : Jean-Pascal Mougin (SG-CIIP).

Mutations : Claude Pottier est remplacé par Tanja Fux (VS) dès le 1^{er} septembre.

Commission de coordination « Cours interentreprises – CCIE »

CCIE

La CCIE est un instrument de réalisation et de conseil pour la CLPO. Elle a pour but d'harmoniser les pratiques et de favoriser les échanges entre les cantons et les Fonds cantonaux en matière de surveillance, de gestion informatisée des cours interentreprises (CIE) et de remboursement aux différents prestataires.

Lors de sa réunion constitutive du 22 septembre 2020, la CCIE a fait le tour de l'état des lieux et des enjeux principaux dans les institutions et les cantons quant aux CIE. Cet état des lieux a été consolidé dans un tableau synthétique début 2021.

La CCIE a traité divers sujets dans le but d'homogénéiser les pratiques cantonales ou de résoudre des problèmes particuliers. On peut notamment citer :

- la prise en charge intercantonale des coûts des CIE dans le cadre des écoles de commerce pour les stages en 4^e année ;
- la facturation des CIE dans la branche quincaillerie-ménage ;
- la qualité des CIE des médiamaticien.nes.

>>

Degré secondaire II

La CCIE suivra les discussions actuellement en cours au niveau suisse pour modifier le mode de financement des CIE et y participera si nécessaire.

La CCIE a siégé les 16 février, 18 mai et 2 décembre en visioconférence.

Présidence : Jean-Daniel Zufferey (VD) remplace Claude Pottier (VS) à la présidence pour une année dès octobre.

Secrétariat : Jacqueline Gyger (SG-CIIP) remplace Daniel Forchelet dès août.

Mutations : Yves Chardonnens Cook (GE-fonds) remplace Sabrina Cohen Dumani (GE) dès octobre.

Commission de coordination « Classes et accords intercantonaux – CAI »

CAI

Dans les domaines où le nombre d'apprenti.es identifié.es dans chaque canton n'est pas suffisant pour justifier l'ouverture d'une classe au moins, la CAI propose à la CLPO, après avoir consulté les partenaires concerné.es, en particulier les Associations professionnelles, des solutions romandes visant à répartir ces populations aussi harmonieusement que possible dans les écoles professionnelles et les cours interentreprises à même de les accueillir. La CAI se préoccupe également de tous les aspects liés aux demandes d'autorisation et aux financements des formations du secondaire II et du tertiaire B.

En 2021, la CAI a siégé à trois reprises : les 9 mars et 11 mai en visioconférences et le 14 septembre en présentiel. Elle a poursuivi sa récolte d'informations auprès des cantons romands et a abordé notamment les thèmes suivants, qui ont fait l'objet de réflexions approfondies :

- *Financement du préapprentissage* : le 23 septembre 2020, la CLPO a adopté la proposition de la CAI, et une recommandation en date du 30 septembre permet désormais de régler cette question, à savoir que l'AEPr sera appliqué en tenant compte de la différenciation entre plein temps et dual. Ce sujet a ensuite été développé à nouveau lors de la séance de mars afin que chaque canton soit bien au clair avec la méthodologie adoptée.
- *Formulaire de données personnelles pour la détermination du canton débiteur AEPr* : le formulaire utilisé actuellement pour l'AEPr est celui de l'AES. La CAI a jugé utile de l'adapter afin d'éviter toute confusion. Ce document étant un document officiel CDIP, cette adaptation est en cours de vérification par son service juridique.
- *Cartographie de la formation professionnelle romande de la CREME* : le projet de remplacer le fichier des lieux d'enseignement de la CAI par un site Internet cartographiant l'ensemble des offres de formation des cantons a été discuté entre les présidences CAI et CREME en 2018. Ce module de cartographie devrait fonctionner de manière autonome dans un premier temps, puis sera intégré à la future plateforme numérique pour la formation professionnelle de la CIIP (2022-2024). Un projet de cahier des charges destiné au futur développeur du module a été présenté par la CREME puis affiné par les membres CAI. Une phase de tests a été planifiée avec les cantons VD et GE pour janvier 2022. Les écoles, principales utilisatrices, seront impactées par ce projet en termes de charge de travail. Le président de la CREME a pris langue avec le président du réseau latin dans le but qu'une ou deux directions d'école par canton puissent valider les différentes étapes du processus.
- *Facturation et deux ans de résidence dans le canton* : les membres CAI ont admis qu'en cas de problème dû à la découverte de l'intercantonalité d'une personne de bonne foi, le canton de l'école qui accueille l'élève ne facturerait les contributions intercantionales au canton de domicile qu'à partir de l'année où le cas a été découvert, et ce sans facturation rétroactive.
- *Formation hors canton en école à plein temps* : après analyse des pratiques cantonales, la CAI admet que ces cas continueront d'être traités en bilatéral. Une réglementation intercantonale ne peut en effet être établie en raison des cadres spécifiques des différents cantons.

>>

Degré secondaire II

- *Cours préparatoires à la MP post-CFC* : la CAI a été informée qu'une proposition de la CMP pour la reconnaissance des cours préparatoires à la MP post-CFC à l'échelle romande a été transmise à la CLPO. Celle-ci en a approuvé le principe lors de sa séance de septembre 2021 : « Un.e apprenti.e qui fait son CFC dans un autre canton et suit les cours préparatoires à la MP dans ce même canton est reconnu.e comme admissible dans tous les cantons romands. »
- *Contrats Coop et Login* : les contrats intercantonaux posent quelques difficultés et une pratique uniforme est souhaitée. Les membres CAI sont invité.es à recenser les problématiques rencontrées dans leur canton respectif et une rencontre avec Coop aura lieu dans le cadre de la première séance 2022 de la CAI.
- *Swissavant – facturation des CIE* : cette thématique est désormais discutée dans le cadre de la CCIE.
- *Droguiste CFC* : le principe que les apprenti.es VS et VD aillent sur VD et que les apprenti.es des autres cantons restent sur NE (sauf cas très exceptionnels liés à des contraintes géographiques) a été accepté par tous les membres de la CAI.
- *Scieur-euse de l'industrie du bois CFC* : solution intercantonale trouvée entre les cantons de BE et de FR. Le canton de BE a été approché par l'OrTra qui souhaitait que les cours professionnels soient transférés à Fribourg, la majorité des apprenti.es venant de ce canton. Une solution a été trouvée avec le CEFF et l'école de Fribourg avec la mise en place de télé-enseignement. Il y aura une classe dans chacun des deux bâtiments : le cours sera donné en ligne pour une classe et en présentiel pour l'autre classe. Il restera des cours-blocs où toutes et tous les apprenti.es devront venir à Moutier (BE). Formellement, la classe reste à Moutier, mais la formation se fera donc sur les deux sites, Moutier et Bulle (FR). Hors questions administratives et de financement, ce nouveau concept semble très prometteur et intéressant pour les membres de la CAI. Un retour d'expérience pourrait être imaginé à la CAI ou à la CLPO.

Présidence : Laurence Knoepfler Chevalley (NE) dès septembre.

Secrétariat : Sylvette Deguin (SG-CIIP).

Mutations :

- BE : départ de Bernard Schmutz fin février.
- FR : arrivée de Markus Mosimann en janvier et départ en avril, arrivée de Jérôme Tornare en janvier et de Stefan Brühlhart en septembre.
- NE : arrivée de Laurence Knoepfler Chevalley (NE) début septembre, départ de Angela Fuchs fin décembre.
- VS : départ de Claude Pottier fin août.
- VD : départ de Christian Vernex en juillet et arrivée de Tanja Angelova en septembre.

Commission de coordination « Maturités professionnelles – CMP »

CMP

La CMP a pour mandat de conseiller et d'assister la CLPO et le SG-CIIP dans la mise en œuvre des maturités professionnelles et, notamment, de superviser l'élaboration et le suivi des référentiels romands d'évaluation pour les examens finaux de MP dans les branches du domaine spécifique et la branche Mathématiques du domaine fondamental. Elle propose des solutions d'harmonisation intercantonale pour les questions relatives à la MP et contribue à la promotion ainsi qu'au maintien de la qualité de la maturité professionnelle.

En 2021, la CMP a siégé à trois reprises : en visioconférence le 9 février et en présentiel les 31 août et 2 novembre. Les principaux thèmes abordés et/ou poursuivis ont été :

>>

Degré secondaire II

- Travaux des 15 groupes de branches :
 - Pour rappel, les examens finaux 2020 avaient été supprimés en raison de la situation sanitaire (Ordonnance Covid-19 : examens cantonaux de MP) et les référentiels établis par les groupes pour la session 2020 ont été considérés comme reconduits tels quels pour la session 2021.
 - Pour la session 2022, les groupes ont repris les tâches de leur mandat : actualisation des référentiels et comparaison des épreuves cantonales 2021. L'ensemble des travaux a ensuite été analysé par la CMP lors de sa séance de novembre et les référentiels ont pu être validés et transmis dans les délais impartis aux services cantonaux, aux fins de rédaction de leurs épreuves 2022. Un feedback a été transmis à chaque groupe de branche.
- Cours préparatoires à la MP post-CFC : une proposition de reconnaissance des cours préparatoires à la MP post-CFC à l'échelle romande a été transmise à la CLPO, qui en a approuvé le principe lors de la séance de septembre 2021 : « Un.e apprenti.e qui fait son CFC dans un autre canton et suit les cours préparatoires à la MP dans ce même canton est reconnu.e comme admissible dans tous les cantons romands. » Cette décision a été communiquée à la CAI à titre informatif.
- Promotion MP : recensement des pratiques cantonales relatives aux cours préparatoires à la MP post-CFC.
- Réforme de la formation commerciale initiale et MP.
- Problématique des statistiques MP pour l'OFS pour les filières « flexibles ».
- Problématique relative à la promotion semestrielle dans le cadre de filières MP post-CFC à temps partiel.
- Assistant.es en pharmacie : admission en HES avec ou sans année de stage.
- Tenue à jour du site PER-MP.

La CMP est tenue informée des travaux de la Commission fédérale de la maturité professionnelle (CFMP) par son vice-président, également membre CMP : état des procédures de reconnaissance, projet de révision de l'OMP et du PEC MP, Ordonnance Covid-19, exigence de formation à l'enseignement bilingue dans le cas d'échange d'élèves entre écoles dont la L1 est différente (immersion totale), qualification des enseignant.es pour la MP multilingue.

La collaboration et l'échange d'informations avec la HEFP se poursuit, en particulier avec Mathieu Perrin, responsable de la Maturité professionnelle. Comme décidé en mai 2020. Certains thèmes ont été approfondis avec la Haute école fédérale, tels que la formation 300h pour enseignant.es MP (intégration d'une méthodologie d'évaluation finale selon les cadres référentiels) et le développement numérique de la MP dans les cantons.

Par ailleurs, Mathieu Perrin a présenté à la CMP la nouvelle formule du Forum de la maturité professionnelle (FOMAP), qui conjuguera webinaires et journées en présentiel. Sur proposition de la présidence CMP, elle a été détaillée aux membres CLPO.

La CMP a également prévu de solliciter la HEFP pour d'autres thématiques, par exemple concernant les branches sans cadre référentiel (langues et branches du domaine complémentaire) : à l'idée de créer un groupe de travail pour discussion sur les épreuves cantonales et sur une coordination romande de l'enseignement a succédé celle d'intégrer ces thématiques dans les webinaires du FOMAP ; les épreuves cantonales pourraient ainsi être mises à disposition dans le cadre d'ateliers.

Présidence : Tanja Fux (VS) dès septembre.

Secrétariat : Sylvette Deguin (SG-CIIP).

Mutations :

- VS : départ de Claude Pottier fin août et arrivée de Tanja Fux début septembre.

>>

Degré secondaire II

Commission de coordination « Enseignement de la culture générale – CeCG »

CeCG

La CeCG est un instrument de réalisation et de conseil pour la CLPO pour toute question relative à l'enseignement de la culture générale (eCG). Elle a principalement pour tâche de coordonner cet enseignement entre les cantons de la Suisse latine et d'accompagner la mise en application des révisions du Plan d'études cadre fédéral relatif à la culture générale.

La CeCG a pris connaissance de l'inventaire des nombreux plans d'études cantonaux et d'établissement en vigueur dans les cantons latins réalisé par une collaboratrice scientifique mandatée à cet effet. Cet inventaire met en évidence les grandes différences entre les cantons : si certains cantons disposent d'un PE cantonal, les établissements des cantons qui n'en disposent pas n'ont d'autre choix que de se baser sur le Plan d'études cadre national.

Concernant le projet national, la CeCG a dû se rendre à l'évidence qu'il était prématuré qu'elle travaille à une stratégie concernant la position latine étant donné que les travaux sur le plan national n'étaient pas encore suffisamment avancés. Les informations arrivées en fin d'année permettront à la CeCG de reprendre ses travaux début 2022.

Un Bureau restreint a été créé pour pouvoir travailler de manière plus dynamique sur l'évolution de l'eCG en raison des nombreuses incertitudes sur le dossier. Le Bureau se réunira début 2022 pour préparer les séances de l'année à venir. Dans l'intervalle, un point de situation a été fait lors des dernières rencontres intercantionales à Montreux en décembre 2021.

La CeCG s'est réunie le 29 mars par visioconférence.

Présidence : Sylvain Rudaz (GE).

Secrétariat : Jacqueline Gyger (SG-CIIP) remplace Daniel Forchelet (SG-CIIP) dès août.

Mutations : M. Michel Tatti (VD) prend sa retraite en septembre.

Commission de coordination « Coopérations multilatérales et européennes – CME »

CME

La CME est instituée en qualité d'instrument de réalisation et de conseil pour la CLPO dans le but d'assurer les relations et la coordination avec des organes suisses ou européens de coopération multilatérale dans le domaine des formations professionnelles et générales, ainsi que de la formation des adultes.

Au cours de l'année 2021, la CME a notamment abordé, souvent de manière récurrente, les problématiques suivantes :

- Covid-19 : l'impact de la pandémie sur les échanges et la mobilité s'est à nouveau fait ressentir dans l'ensemble des cantons latins. Chez les partenaires étrangers, le nombre de familles d'accueil a parfois drastiquement baissé alors que, dans le même temps, les entreprises d'accueil étaient très impactées par les effets de la pandémie – sans parler des entreprises britanniques qui vivent en sus le Brexit. Ce contexte a assurément complexifié l'organisation et la réalisation de stages. Les modifications régulières des dispositions sanitaires ont généré un travail de suivi des cantons plus conséquent qu'en 2020. Lors de chaque confinement, des entretiens avec des parents inquiets se sont révélés nécessaires.
- Organismes intermédiaires (partenaires) avec lesquels collaborent les cantons dans différents pays : lors de sa première réunion de l'année, la commission a décidé de constituer puis de tenir à jour, lors de chaque séance suivante, un tableau synthétique répertoriant les adresses et principales données des partenaires étrangers des différents cantons latins.

>>

Degré secondaire II

- Stratégies de mobilité, projets en cours et problèmes rencontrés : la CME a dressé un état de situation dans les cantons, chez Movetia ainsi qu'à la HEFP.
- Erasmus+ 2021-2027 : Movetia a présenté un point de situation ainsi que les perspectives en cas d'échec des négociations menées au niveau politique. Ces informations sont précieuses pour les cantons pour orienter les stratégies cantonales en matière de mobilité pour les années à venir.
- Brexit : la commission a analysé les conséquences du retrait de la Grande-Bretagne de l'Union européenne sur la mobilité et les échanges, dès lors qu'il les a complexifiés et réduits quantitativement, surtout dans la formation professionnelle (problématique du contrat de travail).

La CME s'est réunie à trois reprises en 2021, soit les 19 janvier, 20 avril et 21 septembre. La CME a pu compter sur le précieux concours de représentants de Movetia et d'un délégué de la HEFP.

Présidence : François Piccand (FR).

Secrétariat : Jean-Pascal Mouglin (SG-CIIP).

Mutations :

- Stephan Bucher (NE), coordinateur pour la formation générale pour la plateforme de coordination *move@ne*, ne participe plus aux travaux depuis la rentrée scolaire 2021-2022. Nada Girardot, coordinatrice pour la formation professionnelle pour la même plateforme, représente désormais seule son canton.
- Christophe Bettin, responsable du domaine 2 « Formation professionnelle et Activités de jeunesse » à Movetia, a quitté l'agence nationale en charge de la promotion des échanges et de la mobilité fin novembre pour relever un nouveau challenge professionnel. Il participait aux travaux en qualité d'invité permanent depuis 2016, soit depuis le remplacement dans la commission de *Fondation.ch* par Movetia pour les questions relatives aux échanges de mobilité.

Commission de coordination « Maturités spécialisées – CMS »

CMS

La CMS a pour mandat de conseiller et d'assister la CLPO s'agissant de la mise en œuvre des Maturités spécialisées (MS), d'émettre des avis et des recommandations à son intention, ainsi que de dresser un état des lieux d'une part des réalisations et expériences en cours dans le champ des Maturités spécialisées, d'autre part des différences et problèmes constatés.

En 2021, la CMS a procédé, lors de chaque séance, à un tour d'horizon sur ce qui se passe dans les cantons, à la HES-SO et à la CECG SRT. En sus, elle a notamment :

- Identifié dans chacun des cantons latins l'impact de la Covid-19, d'une part sur l'organisation des stages prévus pour les élèves en MS au cours de l'année scolaire 2021-2022, d'autre part sur les effectifs des classes MS lors de cette même année scolaire.
- Suivi l'évolution du dossier Modules complémentaires Santé dans les HES, y compris l'échéancier des différentes étapes prévues au niveau national, grâce à des représentantes du domaine Santé HES-SO.

Par ailleurs, la CMS s'est entretenue lors de sa seconde réunion avec la responsable du domaine Santé de la HES-SO venue présenter un état, d'une part des travaux du groupe projet national année propédeutique Santé chargé de travailler « sur une solution harmonisée applicable dans toutes les HES Santé », d'autre part des réflexions liées au nouveau modèle de régulation en cours d'analyse à la HES-SO. Par la suite, le domaine Santé de la HES-SO et la CMS dialogueront étroitement pour identifier les éventuelles conséquences sur la formation de la MS Santé.

La CMS a siégé à deux reprises en 2021, soit les 2 juin et 9 décembre.

>>

Degré secondaire II

Présidence : François Piccand (FR).

Secrétariat : Jean-Pascal Mouglin (SG-CIIP).

Mutations :

- Nicolas Schurter (VD) a quitté la Centrale de la DGEP VD au printemps pour devenir directeur adjoint du Gymnase de Burier (VD). Il a cependant encore participé, d'une part à la réunion organisée en juin dès lors que son successeur à la DGEP VD et à la CMS n'était pas désigné, d'autre part à la séance de décembre pour assurer la transition avec lui, resp. Sylvain Chollet.
- Anne-Lucie Vergères, déléguée CECG SRT, a pris sa retraite le 31 août. La personne proposée par la CECG SRT sera formellement désignée par l'assemblée CLPO le 14 janvier 2022.
- Domaine Santé HES-SO : Anne Jacquier-Delaloye, déléguée CECG SRT, a pris congé de la CMS en décembre dès lors qu'elle prendra sa retraite en février 2022. La personne qui lui succédera au sein de la commission n'est pas encore connue.

Commission de coordination « Formation et qualification des adultes – CFQA »

CFQA

La CFQA a pour but de développer la collaboration intercantonale dans le domaine de la formation et de la qualification des adultes. Elle traite notamment des formations prévues dans le cadre de l'article 32 LFP (formation continue à des fins professionnelles) et aboutissant à un CFC ou à une AFP, des procédures de reconnaissance et de validation des acquis, des formations modulaires et des formations initiales basées sur un contrat d'apprentissage.

La CFQA poursuit très activement sa collaboration avec la commission nationale CSFP-CFQA. Cette dernière est notamment chargée de faire entendre la voix des cantons auprès du SEFRI et des OrTra.

La CFQA joue par ailleurs un rôle majeur dans les questions opérationnelles entre cantons, qui s'échangent un nombre croissant de candidat.es, toutes voies confondues. Cette responsabilité va encore s'accroître ces prochaines années avec l'augmentation programmée du nombre d'adultes souhaitant se qualifier. Dans ce contexte, la mission de « veiller à renforcer la coordination intercantonale concernant l'ouverture de filières et de formations modulaires s'adressant aux adultes » a été ajoutée au mandat de la CFQA pour la période administrative 2020-2023. Cette tâche impliquera une collaboration étroite avec la CAI.

En 2021, la CFQA a siégé à quatre reprises : les 21 janvier, 11 mars et 17 juin par visioconférences et le 29 septembre en présentiel. Les sujets suivants ont été débattus :

- VAE en logistique : deux représentants de l'OrTra ont été invités pour un point de situation sur la reconnaissance de la procédure de qualification avec VAE et ont répondu aux diverses interrogations des membres CFQA.
- Procédures de qualification 2020 pour les adultes : présentation du dispositif vaudois avec cours modulaires pendant des semaines-blocs.
- Procédures de qualification 2021 pour les adultes : mise en consultation d'une ordonnance du Conseil fédéral sur les PQ auprès des cantons.
- Poursuite des discussions sur un processus de recensement intercantonal des demandes de formations.
- Descriptif du processus de validation des acquis de la CSFP : le document de consultation a été analysé et les remarques de la CFQA ont été transmises à la CSFP-CFQA et dûment prises en compte.

>>

Degré secondaire II

- Effet des « dispositions d'exécution d'autres PQual » sur la procédure de validation des acquis : analyse de la proposition de la commission CSFP-CFQA.
- Mise sur pied d'un groupe d'échange de bonnes pratiques par visioconférences, ouvert à toutes les collaboratrices et tous les collaborateurs concerné.es au sein des services cantonaux d'orientation et de formation professionnelle. Quatre séances ont eu lieu : les 29 avril, 10 juin, 16 septembre et 16 décembre. La prise en compte des acquis en culture générale a principalement été traitée, et en particulier la question des dispenses liées à des titres formels. Ce groupe continuera ses échanges en 2022.
- Procédure d'audition pour les métiers de l'horlogerie/formations modulaires.
- Procédure de validation des compléments de formation en VAE : gestion de l'égalité des critères d'évaluation avec les autres voies de formation.
- Suppression de l'examen de connaissances professionnelles dans la FPI : impact sur les adultes.
- VAE ASE CFC : consultation sur les dispositions d'exécution de la nouvelle ordonnance.
- Cours obligatoires dans le cadre de la VAE : participation obligatoire à certains cours et justificatifs de cours à intégrer au dossier VAE.
- Enseignement à distance – cours art.32 : état des lieux dans les cantons.
- Remédiation en cas de délégation d'un.e candidat.e dans un autre canton.
- Projet CREME de cartographie romande de la formation professionnelle : la présidence de la CAI a accepté la proposition du canton de Vaud, à savoir l'intégration du volet Adultes, afin de tenir compte de toutes les voies de formation offertes à cette catégorie de personnes.
- Problématique des plagiats et tricheries de la part de candidat.es VAE.

Présidence : Florent Cosandey (BE).

Secrétariat : Sylvette Deguin (SG-CIIP).

Mutations :

- BE : départ d'Adriano Cattaneo fin janvier et arrivée de Sylvie Christen début février.
- FR : départ de Markus Mosimann, a.i., fin avril et arrivée de Stefan Brülhart début septembre.
- TI : départ de Walter Seghizzi fin août et arrivée de Tatiana Lurati Grassi début septembre.
- VS : départ de Lionel Clavier fin décembre et arrivée de Raphaël Crittin début janvier 2022.
- VD : départ de Jean-Pierre Baer fin mai, arrivée de Lorena Marin Guex en août et départ en novembre, et arrivée de Guillaume Ruiz, a.i., en novembre.